



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

### **SÉANCE DU 10 Décembre 2021**

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni*

*Le 10 décembre 2021 à 18 H 00 dans la salle du conseil municipal, Mairie, 1 Impasse du Stade*

*Nombre de Conseillers en fonction : 14*

*Conseillers présents : 14*

**Étaient présents** : Pascal BERNHARDT, Adjoint ; Eric HAETTEL, Adjoint ; Corinne ZAEPFEL, Adjointe ; Estelle ALLENBACH, Yves BUCQUET, Cédric KRAUSE, Claude DUTT, Anita HETZEL, Tania GOMRI, Loris HOUDE, Philippe LAEUFER, Michel LUX, Luis SANCHEZ.

Mme Le Maire ouvre la séance à 18 H 00 et salue les élus présents.

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 Novembre 2021
3. Information transport à la demande « RITMO »
4. Convention de portage foncier section 4 parcelle 468 avec l'EPF ALSACE
5. Convention relative à la gestion et l'entretien des routes départementales sur le territoire de Haguenau
6. Divers

### **OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Yves BUCQUET secrétaire de la présente séance assisté de Mme Martine Moine - Schwind.

### **OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 Novembre 2021**

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 05 Novembre 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant l'adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 05 Novembre 2021

## **OBJET : INFORMATION TRANSPORT A LA DEMANDE RITMO**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le réseau de transport RITMO s'étoffe. Les lignes urbaines actuelles seront étendues. Une nouvelle ligne urbaine et 3 nouvelles lignes interurbaines sont créées et le service de transport à la demande étendu à 18 nouvelles communes.

Mme Le Maire présente au conseil municipal le projet dans son ensemble en détaillant les arrêts concernés sur la commune de Niedermodern ainsi que les horaires. Des dépliants seront mis à disposition aux administrés à compter du mois de janvier 2022.

Deux arrêts seront testés au niveau de la Zone Artisanale (devant les Ets 3M et Schalck).

Une nouvelle application téléphonique permettra aux utilisateurs de réserver le transport à la demande ou de consulter en temps et en heure le trajet des bus. De plus amples communications seront également faites via la presse régionale (DNA)

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ensemble de la palette de services RITMO mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

## **OBJET : CONVENTION DE PORTAGE FONCIER SECTION 4 PARCELLE 468 AVEC L'EPF ALSACE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 16 juin 2021 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

VU le courriel de sollicitation adressé par la Commune de NIEDERMODERN à l'EPF d'ALSACE le 14 septembre 2021,

VU la délibération prise en date du 14 octobre 2021 par le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace rendant un avis de principe favorable pour l'acquisition du terrain ci-dessous visée,

VU l'avis des domaines rendu le 20 octobre 2021, sous numéro 2021-67328-70560,

VU la délibération prise en date du 5 novembre 2021 par le Conseil municipal de NIEDERMODERN approuvant le projet d'acquisition dudit terrain à l'amiable ou par l'exercice de son droit de préemption urbain.

Le Conseil municipal de la commune de NIEDERMODERN par délibération en date du 10 Décembre 2021,

► décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De demander à l'EPF d'Alsace, sous réserve de la signature de la convention nécessaire à l'application de la présente délibération, d'acquérir et de porter une partie du bien situé à NIEDERMODERN (67350), figurant au cadastre sous-section 4 numéro 468, consistant en un terrain nu, en vue d'y réaliser un projet d'aménagement d'ensemble permettant, par une maîtrise foncière publique, de répondre aux besoins en matière de logements en accession à la propriété et en termes de stationnement ;

- D'autoriser Madame Dorothee KRIEGER, Maire de NIEDERMODERN à signer la convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord financier du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

## **OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES SUR LE TERRITOIRE DE HAGUENAU**

La Collectivité européenne d'Alsace et la CAH ont souhaité clarifier les interventions sur le domaine public des routes départementales, tant en agglomération qu'hors agglomération, conformément aux principes d'intervention appliqués par la CEA mais également aux nouvelles compétences exercées par la CAH depuis 2018.

Une convention a été mise en place pour NIEDERMODERN, précisant les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, situés sur le domaine public routier départemental de la commune.

En synthèse, la commune de NIEDERMODERN, garde à sa charge :

- La gestion et l'entretien des espaces verts, hors arbres d'alignement
- Le mobilier urbain à caractère décoratif ou fonctionnel
- Le nettoyage de la chaussée et des caniveaux
- La viabilité hivernale, hors chaussée qui est à la charge de la CEA

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune.

[En annexe : Convention.](#)

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➡ APPROUVE la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental à conclure avec la Collectivité Européenne d'Alsace et la CAH,

➡ AUTORISE le Maire à signer la convention.

## **OBJET : DIVERS**

### **INFORMATIONS HIVERNALES**

Comme les années précédentes, la Sté TP Schleiffer assurera les interventions nécessaires en cas de neige et de verglas sur le ban communal.

### **AMÉLIORATION PAYSAGÈRE LE LONG DE LA VOIE FERRÉE**

Une convention d'entretien avec la SNCF ayant pour objet d'autoriser la commune de Niedermodern à intervenir sur les emprises ferroviaires figurant sur la plan joint à ladite convention, pour répondre à sa demande d'utilisation des dépendances du domaine public ferroviaire. Le bien est situé proche de la voie ferrée entre la rue du Rail, Rue Léopold et Rue Gayling et consistera pour la commune d'entretenir les espaces verts y adossés.

Il est également rappelé que tout usage des rails de chemin de fer désaffectés est interdit quel qu'en soit l'activité (ex : vélorail)

## **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PUIITS, RUE DES JUIFS ET RUE DE LA FONTAINE**

Lors de la dernière réunion de chantier en présence de Mme Le Maire et Mme Zaepfel Corinne, adjointe au maire, il a été décidé qu'une présentation du projet dans son ensemble aura lieu auprès des administrés des rues concernées. Un sens unique est prévu ainsi que des travaux de raccordement, de rénovation et de mise en conformité des réseaux d'eaux, d'électricité, de gaz, et de téléphonie.

## **SALLE DES FÊTES**

Mme Corinne ZAEPFEL, présente au conseil municipal le bilan annuel des locations de la salle des fêtes. En 2021, suite à la fermeture pour des raisons de crises sanitaires liées au COVID 19, ces dernières ont redémarrées au mois de juillet.

## **REPAS DES AINÉS**

Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, le conseil municipal a décidé d'annuler et de reporter à une date ultérieure le repas des aînés de fin d'année. Une communication via le bulletin municipal et les DNA sera faite.

## **ECOLE**

Mr Haettel Eric informe :

- Covid : 2 élèves concernés à ce jour. Le protocole sanitaire préconise la fermeture de classe à compter de 3 cas avérés.
- Absence d'un professeur d'école non remplacé
- Passage du Père Noël semaine prochaine qui remettra aux enfants un petit cadeau.

## **VIDÉOSURVEILLANCE**

Le coffret électrique sera branché le 24/12/2021

La mise en route est prévue début janvier 2022.

## **DECORATIONS DE NOËL**

Les diverses décorations de Noël mise en place par la municipalité plaisent. Le bois a été fourni par les Ets Dutt de Niedermodern avec les remerciements du conseil municipal. Des améliorations y seront apportées en 2022.

De nouvelles suspensions lumineuses sont prévues pour 2022.

FIN DE SEANCE : 19 H

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Dorothee KRIEGER